

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/69 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A DIVERS ORGANISMES

SEANCE DU 3 AVRIL 2008

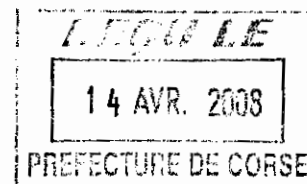
L'An deux mille huit, et le trois avril, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Alexandre ALESSANDRINI, Rose ALIBERTINI, Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI, Jean-Christophe ANGELINI, Gaby BIANCARELLI, Jean BIANCUCCI, Pascale BIZZARI-GHERARDI, Dominique BUCCHINI, Babette BURESI, Pascaline CASTELLANI, Pierre CHAUBON, Christine COLONNA, Dorothee COLONNA-VELLUTINI, François DOMINICI, Geneviève FILIPPI, José GALLETI, Christiane GORI, Jean-Claude GUAZZELLI, Christine GUERRINI, Hélène LUCIANI-PADOVANI, Jean-Louis LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Jeanne MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Anne-Marie NATALI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine OTTAVI, Vanina PIERI, Rose-Marie PROSPERI, Etienne RICCI-VERSINI, Josette RISTERUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Véronique SCIARETTI, Monika SCOTTO, Edmond SIMEONI, Henri SISCO, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Sauveur VERSINI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Camille de ROCCA SERRA
Mme Corinne ANGELI à Mme Monika SCOTTO
M. Pierre-Philippe CECCALDI à Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI
Mme Marielle DELHOM à M. Antoine OTTAVI
Mme Maria GUIDICELLI à Mme Josette RISTERUCCI
M. Jean-Charles MARTINETTI à M. Sauveur VERSINI



- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

CONFIRME ses précédentes désignations concernant le Comité de suivi des programmes européens de la période 2007-2013 sous réserve des modifications suivantes :

- Mme Marie-Jeanne MOSCONI remplace M. Jean-Pierre LECCIA.
- Mme Pascaline CASTELLANI remplace M. Jean-Louis LUCIANI.

ARTICLE 2 :

DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants pour siéger au conseil des rivages de Corse :

1. Titulaire : M. Camille de ROCCA SERRA
1. Suppléant : Mme Christiane GORI
2. Titulaire : Mme Monika SCOTTO
2. Suppléant : Mme Joselyne MATTEI-FAZI
3. Titulaire : Mme Pascaline CASTELLANI
3. Suppléant : M. Jean-Louis LUCIANI
4. Titulaire : M. Edmond SIMEONI
4. Suppléant : Mme Véronique SCIARETTI
5. Titulaire : Mme Marie-Jeanne MOSCONI
5. Suppléant : M. Sauveur VERSINI
6. Titulaire : M. Pierre CHAUBON
6. Suppléant : Mlle Vanina PIERI



- Comité de suivi de la Convention de Développement Economique territorialisée du Pays de Balagne : Mme Etienne RICCI.
- Commission régionale de la forêt et des produits forestiers : Mme Marie-Jeanne MOSCONI.
- Commission Territoriale d'Orientation de l'Agriculture en Corse : Mme Marie-Jeanne MOSCONI.
- Comité pour le développement, l'aménagement et la protection du Massif de Corse : Mme Marie-Jeanne MOSCONI.
- Conseil d'Administration de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse : Mme Anne-Marie NATALI.

ARTICLE 4 :

DESIGNE M. Jean-Martin MONDOLONI en remplacement de M. Robert FELICIAGGI pour siéger au Conseil Syndical du Syndicat de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse.

ARTICLE 5 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse

AJACCIO, le 3 avril 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

*Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée*



Serge TOMI